

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 353 Spray

Date de révision: 19.11.2024 Code du produit: 30587 Page 1 de 13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

DINITROL 353 Spray

UFI: ND3A-KVNA-X00S-W3PM

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Lubrifiant, Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: DINOL GmbH

Rue: Pyrmonter Strasse 76 Lieu: D-32676 Luegde

Téléphone: + 49 (0) 5281 982980 Téléfax: + 49 (0) 5281 9829860

E-mail: msds@dinol.com

Interlocuteur: Labor

Service responsable: msds@dinol.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: centres antipoison et de toxicovigilance numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45

42 59 59

Information supplémentaire

602288

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Aerosol 1; H222-H229 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

pentane

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycléniques, <2% d'aromatiques

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:







Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 353 Spray

Date de révision: 19.11.2024 Code du produit: 30587 Page 2 de 13

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50

°C/122 °F.

Étiquetage particulier de certains mélanges

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention Danger

d'avertissement: Pictogrammes:







Mentions de danger

H222-H229

Conseils de prudence

P210-P211-P251-P410+P412

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants pertinents

Nº CAS	Substance	Quantité		
	N° CE	Nº Index	N° REACH	
	Classification (Règleme	nt (CE) nº 1272/2008)		
109-66-0	pentane			25 - < 50 %
	203-692-4	601-006-00-1	01-2119459286-30	
	Flam. Liq. 2, STOT SE	3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H22	25 H336 H304 H411 EUH066	
74-98-6	propane			12,5 - 20 %
	200-827-9	601-003-00-5	01-2119486944-21	
	Flam. Gas 1, Compress	ed gas; H220 H280		
106-97-8	butane (<0,1 % butadie		5-10 %	
	203-448-7	601-004-00-0	01-2119474691-32	
	Flam. Gas 1, Compress			
75-28-5	isobutane	5-10 %		
	200-857-2	601-004-00-0	01-2119485395-27	
	Flam. Gas 1, Liquefied (
	Hydrocarbures, C9-C11	2,5 - 5 %		
	919-857-5		01-2119463258-33	
_	Flam. Liq. 3, STOT SE			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 353 Spray

Date de révision: 19.11.2024 Code du produit: 30587 Page 3 de 13

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	N° CE	Substance	Quantité		
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA				
109-66-0	203-692-4	203-692-4 pentane			
	par inhalation: CL50 = > 25,3 mg/l (vapeurs); par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg				
	919-857-5 Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycléniques, <2% d'aromatiques				
	par inhalation: DL50 = > 5000	CL50 = 5000 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: mg/kg			

Information supplémentaire

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO2), Poudre d'extinction, Brouillard d'eau.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Gaz/vapeurs, toxique

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 353 Spray

Date de révision: 19.11.2024 Code du produit: 30587 Page 4 de 13

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection individuel

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Pour les secouristes

Pour des informations complémentaires, voir section 8 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Pour le nettovage

Assurer une aération suffisante.

Bien nettoyer les surfaces contaminées.

Ne pas rincer avec de l'eau.

Autres informations

Aucune information disponible.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Préventions des incendies et explosion

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 353 Spray

Date de révision: 19.11.2024 Code du produit: 30587 Page 5 de 13

Ne pas fermer hermétiquement le récipient. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger des radiations solaires directes.

Conseils pour le stockage en commun

Aucune information disponible.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine	
106-97-8	n-Butane	800	1900		VME (8 h)		
109-66-0	n-Pentane	1000	3000		VME (8 h)		

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation						
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur			
109-66-0	pentane						
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	3000 mg/m³			
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	432 mg/kg p.c./jour			
Consommateu	DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	643 mg/m³			
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	214 mg/kg p.c./jour			
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	214 mg/kg p.c./jour			
	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cyclénique	s, <2% d'aromatiques					
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	125 mg/kg p.c./jour			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	208 mg/kg p.c./jour			
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	125 mg/kg p.c./jour			
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	871 mg/m³			
Consommateu	DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	185 mg/m³			

Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Désignation		
Milieu environn	emental	Valeur	
109-66-0	pentane		
Eau douce 0,230 mg			
Eau de mer 0,2		0,230 mg/l	
Sédiment d'eau douce 1,2 mg			
Sédiment marin 1,2 mg/k			
Micro-organism	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées 3,600 mg/l		



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 353 Spray

Date de révision: 19.11.2024 Code du produit: 30587 Page 6 de 13

8.2. Contrôles de l'exposition





Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protections sur les côtés (DIN EN 166)

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués (EN ISO 374):

FKM (caoutchouc fluoré) période de latence: 480 min.

NBR (Caoutchouc nitrile) période de latence: 480 min.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Remplacer en cas d'usure.

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection de la peau

Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Protection respiratoire

Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre. appareil respiratoire à filtre anti-gaz (EN 141)., Matière/fluide filtrant: A2/P3

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Aérosol
Couleur: marron clair
Odeur: comme: Solvant
Seuil olfactif: non déterminé

Point de fusion/point de congélation:

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

non applicable

et intervalle d'ébullition:

Inflammabilité: non applicable Limite inférieure d'explosivité: 1,4 vol. % Limite supérieure d'explosivité: 10,9 vol. % Point d'éclair: non applicable Température d'auto-inflammation: 240 °C Température de décomposition: non déterminé pH-Valeur: non déterminé Viscosité cinématique: non déterminé Hydrosolubilité: La réalisation de l'étude n'est pas

La realisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 353 Spray

Date de révision: 19.11.2024 Code du produit: 30587 Page 7 de 13

Coefficient de partage n-octanol/eau: non déterminé
Pression de vapeur: 3500 hPa

(à 20 °C)

Densité (à 20 °C): 0,7 g/cm³

Densité de vapeur relative: non déterminé

Caractéristiques des particules: non applicable

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion non déterminé

Température d'inflammation spontanée

solide: non applicable gaz: non applicable

Propriétés comburantes Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:non déterminéTeneur en solvant:64,2 %Teneur en corps solides:18,0 %Point de ramollissement:non déterminéViscosité dynamique:non déterminé

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation gaz) > 20000 ppm

Date d'impression: 24.02.2025



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 353 Spray

Date de révision: 19.11.2024 Code du produit: 30587 Page 8 de 13

Nº CAS	Substance							
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode		
109-66-0	pentane							
	orale	DL50 mg/kg	>5000	Rat				
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	> 25,3	Rat				
	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycléniques, <2% d'aromatiques							
	orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat				
	cutanée	DL50 mg/kg	> 5000	Lapin				
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	5000 mg/l	Rat				

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (pentane)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Aucune information disponible.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune information disponible.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune information disponible.

Expériences tirées de la pratique

Aucune information disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Potentiel de troubles endocriniens Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 353 Spray

Date de révision: 19.11.2024 Code du produit: 30587 Page 9 de 13

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N° CAS	Substance	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
109-66-0	pentane	pentane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	4,26	96 h	poisson		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	9,7 mg/l	48 h	Daphnia magna	IUCLID	

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

Nº CAS	Substance					
	Méthode	Valeur	d	Source		
	Évaluation	-		-		
	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycléniques, <20	% d'aromatiques				
		80%				
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			-		

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Ne pas mélanger à d'autres déchets. Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED:

Code d'élimination des déchets - Produit

200113 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf rubrique 15 01); solvants;

déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150104 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages métalliques

L'élimination des emballages contaminés

Eliminer en observant les réglementations administratives.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 353 Spray

Date de révision: 19.11.2024 Code du produit: 30587 Page 10 de 13

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents.

Assurer une aération suffisante.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1950

d'identification:

14.2. Désignation officielle de AÉROSOLS

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F

Dispositions spéciales: 190 327 344 625

Quantité limitée (LQ):1 LQuantité exceptée:E0Catégorie de transport:2Code de restriction concernant lesD

tunnels:

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1950

d'identification:

14.2. Désignation officielle de AÉROSOLS

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F

Dispositions spéciales: 190 327 344 625

Quantité limitée (LQ): 1 L Quantité exceptée: E0

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1950

d'identification:

14.2. Désignation officielle de AEROSOLS

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2.1

transport:

14.4. Groupe d'emballage: - Étiquettes: 2.1



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 353 Spray

Date de révision: 19.11.2024 Code du produit: 30587 Page 11 de 13



Marine pollutant: yes

Dispositions spéciales: 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959

Quantité limitée (LQ): 1000 mL Quantité exceptée: E0 EmS: F-D, S-U

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Oui

L'ENVIRONNEMENT:



Matières dangereuses: Pentane

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

Information supplémentaire

Stowage Code:

SW1 Protected from sources of heat.

SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.

Segregation Code:

SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 28, Inscription 40, Inscription 75

Directive 2004/42/CE relative à COV 64,2 % (449,4 g/l)

dans les vernis et peintures:

Indications relatives à la directive P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

2012/18/UE (SEVESO III):

Informations complémentaires: E2

Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.

Respecter la législation nationale sur les produits chimiques

Législation nationale



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 353 Spray

Date de révision: 19.11.2024 Code du produit: 30587 Page 12 de 13

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des

> jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les

femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

Information supplémentaire

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: aucune

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycléniques, <2% d'aromatiques

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,3,9,16.

Abréviations et acronymes

Flam. Gas: Gaz inflammables

Aerosol: Aérosol Compressed gas Liquefied gas

Flam. Liq: Liquides inflammables Asp. Tox: Danger par aspiration

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification Procédure de classification	
Aerosol 1; H222-H229	Sur la base des données de contrôle
STOT SE 3; H336	Principe d'extrapolation "Aérosols"
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

acc pacc	7 11 Ot 20 11 (11amor 0 ot 10x10 milograi)
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
11000	Désimient escre musesien, marit ésleten

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H229 H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H304

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Date d'impression: 24.02.2025



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 353 Spray

Date de révision: 19.11.2024 Code du produit: 30587 Page 13 de 13

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)